

Image not found or type unknown



Problème avec une fin de cdd

Par **sevbutt**, le **02/03/2010** à **10:32**

Bonjour, je suis assistante maternelle agréée et je viens de finir un CDD de 6 mois (1er sept 2009 au 28 février 2010). La maman a décidé de ne plus me confier son enfant à partir du 5 février au soir et que du 8 au 28 février ceux sont mes congés payés. Sur le contrat nous avons écrit prise des congés et paiement de ceux ci a la fin du contrat. Ma question est comment me faire payer le mois de février ? du 1er au 5 ou du 1er au 28 ? Merci d'avance.